



SANTÉ ET
SERVICES
SOCIAUX



RAPPORT ANNUEL

2003-2004

Rapport de la présidente et du directeur exécutif

Il nous fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Association pour l'année 2003-2004. Après plus de 30 ans de vie active, la philosophie première de l'Association demeure l'écoute et les services personnalisés aux membres. La qualité du membership, l'implication de plusieurs membres aux divers comités de travail et le dynamisme de l'équipe expérimentée de permanents sont les atouts majeurs de l'APER santé et services sociaux.

L'Association et ses membres se mobilisent

Afin de s'assurer que l'évolution de l'Association suit celle de ses membres, l'Assemblée générale a entériné l'année dernière la recommandation du Conseil provincial de modifier le modèle d'organisation.

Le défi que nous avons choisi de relever est celui de consolider notre présence auprès des membres, d'alléger la structure et d'optimiser nos ressources afin que chaque dollar investi soit rentabilisé. Le nouveau règlement qui devra être accepté par les membres cette année viendra supporter le modèle d'organisation adopté l'an dernier.

Étant convaincu que l'environnement de travail varie davantage d'un type d'établissements à un autre que d'une région à une autre, c'est à partir de cette logique que le Conseil provincial a choisi d'élargir la représentation sectorielle. La nomination de ces représentants sera maintenue sur la base des collèges électoraux en vigueur.

L'entrée en force du projet de loi 25 en décembre 2003 s'est fait en accéléré. Les régions ayant lancé des consultations en quasi simultanée, l'APERSSS a été l'unique association à déposer et présenter son mémoire à travers le Québec.

Nous avons contribué activement à des travaux avec le MSSS et par le biais de ceux-ci, nous nous sommes assurés que les préoccupations soulevées par les membres soient entendues. La « Trousse d'information » soumise aux membres des premiers conseils d'administration des nouvelles instances en est un reflet.

Afin de s'assurer que la mise en place des instances se fasse selon les règles prévues au décret et selon les règles convenues, nous jugeons essentiel que les cadres et l'APERSSS soient consultés et impliqués dans le processus. Pour ce faire, nous avons établi des liens directs et dynamiques entre l'Association et ses membres.

En plus des nombreuses communications, nous avons tenu plusieurs rencontres d'information et d'échanges localement et régionalement avec les membres.

La révision des classes salariales et l'équité salariale

On se souviendra que le système de classification des fonctions des cadres fut jugé non conforme aux règles émises par la Commission sur l'équité salariale. Afin de remédier à la situation, l'Association a travaillé activement - de façon sectorielle et intersectorielle - avec le MSSS et le Conseil du trésor afin de revoir ce système et l'adapter aux exigences de la Loi.

L'échéancier initial de décembre 2002 pour compléter les travaux avait été repoussé à l'été 2003. Avec l'élection du gouvernement actuel, le

délaï a de nouveau été reporté à décembre 2003. Nous voici donc à l'automne 2004 et les travaux tardent toujours à être complétés. Il faut dire que le jugement prononcé en faveur des syndicats et qui a eu pour effet de rendre inconstitutionnel le chapitre IX de la Loi sur l'équité salariale est venu compliquer la situation. Toutefois, la date de rétroaction des ajustements salariaux demeure le 21 novembre 2001.

Entre temps, l'application des conclusions découlant des travaux de révision des classes salariales pour certains titres d'emploi stagne. Par contre, nous avons reçu l'assurance du MSSS que les hausses de classes salariales convenues pour les fonctions en soins infirmiers seront appliquées en 2005.

Une action légale contre le Gouvernement du Québec

Notre action légale entreprise contre le Gouvernement du Québec en 2002 relativement à la non reconnaissance de ses engagements financiers dans notre régime de retraite a accaparé une très grande partie des ressources du RACAR au cours de la dernière année. La cause fut entendue en Cour Supérieure du Québec au printemps et la décision judiciaire transmise durant l'été 2004. En toute déférence pour l'Honorable juge, nous croyons qu'il n'a pas répondu à la question posée et dans ce contexte, les démarches ont été entreprises pour porter l'affaire en appel. Nous attendons donc la prochaine étape judiciaire devant la Cour d'Appel du Québec.

Assurance et retraite

Au-delà de cette affaire, une politique de placement du RRPE a finalement été signée le 30 juillet 2004 entre le Comité de retraite du RRPE - auquel nous participons - et la Caisse de dépôt et placement du Québec. De fait, jamais une telle politique n'a été si engageante pour la Caisse de dépôt depuis 1984, date de la première politique sur le sujet et ce, malgré les ajustements apportés jusqu'en 2000. Ce n'est qu'après de très longues négociations que nous y sommes finalement arrivés. La Caisse de dépôt s'engage donc à ajouter, par sa gestion, un rendement au portefeuille de référence établi entre les parties. Voilà qui devrait nous réjouir.

Quant à l'ouverture de nouveaux droits pour les participants et liés au régime lui-même, les travaux nous amènent à conclure que la chose s'avère pour l'instant impossible.

En ce qui a trait aux questions d'assurance, nous sommes en période de fin de police et les travaux amorcés nous ont d'abord confirmé le maintien du contrat avec la SSQ, Société d'assurances-vie inc, sans aucun appel d'offre. Il y aura donc maintien intégral des conditions générales de la police, telles que nous les connaissons. Les négociations sur la tarification étant maintenant terminées, il s'en suivra une diminution globale de la tarification pour les actifs et un net recul sur les demandes d'augmentations tarifaires souhaitées par la SSQ pour les retraités. Globalement, nous pouvons estimer que les travaux du comité de renouvellement - auquel notre conseiller juridique participait à titre de vice-président/assurance au RACAR - permettront cette année aux participants de réaliser des économies globales évaluées à 2.8 millions \$ en prime annualisée. Les travaux se poursuivent toutefois en regard du rééquilibrage des coûts entre les différentes catégories de participants, autant chez les actifs que chez les retraités.

Le colloque annuel et le Prix reconnaissance de l'Innovation

En lien direct avec le bouleversement que le réseau est en train de vivre avec la mise sur pied de réseaux intégrés de services, l'Association tient à nouveau cette année un colloque dont la thématique répondra, nous l'espérons, à certaines préoccupations exprimées par les cadres.

Introduit l'année dernière et dans le but premier de promouvoir les réalisations de nos membres et de leurs équipes, nous avons relancé au printemps le repérage des pratiques innovatrices en matière de gestion. L'équipe gagnante se verra décerner l'édition 2004 du *Prix reconnaissance de l'Innovation*.

Cet exercice de repérage a été supporté par la Direction du personnel d'encadrement du MSSS et la bourse ainsi que la plaque souvenir sont remises par notre partenaire d'affaires, les assurances La Capitale. Pour leur précieuse contribution à cette heureuse initiative, nous les remercions très sincèrement.

Banque d'expertises

Les départs à la retraite se font à un rythme accéléré et malgré le diagnostic connu et partagé par tous, peu d'actions sont portées pour pallier à ce problème.

Sachant que les employeurs sont peu enclins à mettre en place des conditions facilitantes pour permettre l'extension de la vie professionnelle des cadres, le regroupement des retraités de l'APERSSS s'apprête à lancer le programme « Prolongement de la vie professionnelle de gestionnaires ». Par l'entremise de cadres retraités désireux de demeurer actifs au sein du réseau, une section du site Web de l'Association affiche présentement des offres de services.

Bravo à nos retraités innovateurs !

L'APERSSS une partenaire clé

Cette année encore, nous avons exercé notre influence à la Confédération nationale des cadres du Québec (CNCQ) puisque le directeur exécutif, Michel Legros, siège depuis quelques années au bureau de direction et occupe depuis deux ans, le poste de 1^{er} vice-président.

Au Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR), Denis Joly, conseiller juridique de l'Association, occupe le poste de vice-président assurances au bureau de direction de cet organisme. De plus, il agit comme représentant des cadres intermédiaires au Comité paritaire intersectoriel en matière d'assurances (CPI).

Jacques Mc Nicoll, conseiller à l'Association, nous représente au comité systémique qui procède à la mise à jour des classes salariales.

Nos collègues du regroupement des retraités continuent à participer aux délibérations du Comité consultatif des retraités du CPI ainsi qu'à l'Alliance des Associations de Retraités du Québec.

Ces implications actives démontrent notre engagement à s'acquitter de nos obligations à l'égard de tous nos membres concernant l'ensemble des dossiers.

En conclusion

L'année qui s'est terminée a été particulièrement occupée. Elle a été influencée par de nombreux changements. L'arrivée du nouveau gouvernement a eu comme conséquence de ralentir le rythme de certains travaux et d'en accélérer certains autres. Les dossiers se suivent, se chevauchent et il est toujours particulièrement valorisant de s'investir pour l'avancement de la cause des cadres.

Les ministres se succèdent et les changements eux continuent et ce toujours à toute vapeur. À travers ces changements, l'Association continue à marteler le même discours d'amélioration des conditions de travail des cadres. Les programmes de relève qui ont été mis en place, démontrent que des actions concrètes doivent être posées dans le but de pallier à la pénurie de cadres. Dans ce contexte, l'APERSSS propose des solutions qui seront mises de l'avant dans un avenir rapproché.

Notre rôle est d'agir en bon navigateur pour faire face à ces changements et turbulences qui nous marquent continuellement. Le nombre de ministres et de sous-ministres que le réseau a connu au cours de la dernière année n'est qu'un faible indicateur des nombreux écueils parmi lesquels nous devons naviguer.

Nous désirons remercier Marie Pinard, Jacques Mc Nicoll et Denis Joly pour leur implication et leur dévouement dans leur support aux membres. Ces personnes expérimentées se démarquent par la qualité de leurs interventions.

Nous désirons aussi remercier très sincèrement les membres du Conseil provincial ainsi que ceux des comités pour les nombreuses heures consacrées à l'amélioration de la condition des cadres ainsi qu'à la détermination des orientations associatives. Leurs judicieux conseils et leur engagement sont un gage de la vivacité de l'APERSSS. Nos objectifs de croissance sont en voie de réalisation.

Hélène Tremblay
Présidente

Michel Legros
Directeur exécutif

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION

Le Comité du développement de la gestion, sous la responsabilité de Gilles Loubert (CLSC Mer et montagnes), est composé de Hélène Barrette (CLSC-CHSLD de la MRC Desjardins), Suzie Roy (CH de Granby), Jean-Claude Périard (CJ de Laval), Denis Joly, conseiller juridique, et Michel Legros, directeur exécutif.

Les objectifs

Le Comité du développement de la gestion de l'APERSSS a pour préoccupation première la formation et le perfectionnement des cadres. Que ce soit par la tenue de colloques, par le repérage des pratiques innovatrices en matière de gestion, le Comité se donne aussi comme mission d'entretenir une certaine harmonisation des priorités régionales dans la mise en œuvre de stratégies visant l'apprentissage, le développement et le maintien des acquis au sein du personnel d'encadrement.

Le Comité, avec la collaboration de la permanence, est responsable d'influencer les politiques gouvernementales et de conseiller les membres sur les différentes options qui s'avèrent bénéfiques pour leur développement. Nous continuons à offrir notre support à nos représentants siégeant au comité régional de développement du personnel d'encadrement (CRDPE) au sein des différentes agences régionales. Avec la mise en place de la nouvelle structure de l'Association, les représentants régionaux auront la responsabilité de siéger au CRDPE de l'Agence de leur région.

La plaque tournante de l'information

Depuis quelques années, le comité a, d'une part, amélioré le service d'information en matière de formation avec les membres par rapport aux activités de l'Association. Nous reconnaissons que construire un service d'information n'est pas une mince tâche. Nous désirons que l'information serve de portail sur l'état de la formation et du perfectionnement à travers le Québec afin qu'elle permette de créer des liens privilégiés entre nos représentants régionaux et leurs collègues.

Même si de grands changements s'annoncent par la mise en place des réseaux locaux, il est important de maintenir le cap sur le développement des cadres. Il faut que les cadres s'assurent de toujours rappeler aux directions des établissements que le développement professionnel est une nécessité qui doit se poursuivre dans le but de développer les compétences de chacun et de pouvoir ainsi ajuster notre évolution comme cadre.

Donc, nos représentants régionaux et les membres du comité provincial doivent continuer à entretenir les réflexions auprès de nos membres.

Des thématiques en lien avec les grands enjeux

Notre colloque intitulé *D'apprenti à vieux sage – Réussir par l'intergénérationnel* qui s'est tenu à l'automne 2003 a été encore une fois une belle réussite. Chacune des régions était représentée et durant ce rassemblement, les énergies et les émotions ont à nouveau vibré. Les participants ont été invités à réfléchir sur leur cheminement personnel au cours des années et sur la place que l'on doit laisser aux nouveaux arrivants et ce sans se sentir mis à l'écart.

Nous croyons que les thématiques choisies pour nos colloques répondent aux besoins des cadres, qu'elles sont toujours très pertinentes et en lien avec les préoccupations du moment. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé et l'appréciation des participants nous confirme que l'objectif a été atteint. De plus, cette année, nous vous présentons un colloque dont le thème choisi est *Sur l'autoroute de la réalité – Comment sortir gagnant des réorganisations*. L'événement de 2004 se veut une occasion de réfléchir sur la gestion stratégique du changement, la mobilisation des équipes et les pratiques de gestion permettant une adaptation efficace des cadres au sein d'un environnement de travail en constante évolution. La gestion du changement dans un contexte de mise en valeur du potentiel des personnes sera explorée.

Un nouveau défi

La prochaine année s'avérera cruciale pour le Comité du développement de la gestion, puisque les membres de notre Association ne seront plus nécessairement seuls cadres dans les établissements regroupés.

Nos membres devront déployer encore plus d'efforts pour défendre les acquis en formation et faire reconnaître le droit de se maintenir à jour dans les domaines de développement des activités de la gestion. Les membres du comité se réjouissent à l'idée de travailler avec tous les représentants des régions siégeant au CRDPE en quête de réponses à bien des questions.

Pour conclure

Permettez-moi d'exprimer ma sincère gratitude à tous les membres du Conseil provincial, à tous nos représentants régionaux, à ceux des différents comités, et surtout aux membres du comité de développement de la gestion pour leur grande générosité à mon égard durant l'année à titre de secrétaire de ce comité. Je tiens également à remercier chaleureusement André Roy de l'Hôtel-Dieu de Lévis pour son implication dans l'organisation du colloque 2004 ainsi que le personnel de la permanence avec qui j'ai eu plaisir de m'impliquer à l'Association.

En somme, le succès premier d'une association dépend principalement du bon travail ses représentants, très compétents et dévoués. Je me dois de remercier tous les cadres qui contribuent tellement à promouvoir les intérêts de l'Association.

Gilles Loubert

Secrétaire du Comité du développement de la gestion

COMITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le comité des conditions de travail, sous la responsabilité de Ghislain Cliche (CJ Saguenay/Lac St-Jean), est composé de Jean-Claude Périard (CJ de Laval), Lise Dandurand (CLSC Jardin du Québec), Richard Ouellet (Hôpital Maisonneuve-Rosemont), Jean Belhumeur (CJ Batshaw) et supporté par Jacques Mc Nicoll, conseiller en relations de travail et Michel Legros, directeur exécutif de l'Association.

Hausses salariales

Il est d'usage que les hausses salariales reliées au redressement des niveaux des classes salariales soient coordonnées avec les augmentations du personnel syndiqué. Cette année en est une de renouvellement des conventions collectives donc des délais sont à prévoir pour les cadres avec, nous l'espérons, une rétroactivité débutant en janvier 2004.

Déjà à l'été, la présidente du Conseil du trésor, madame Monique Jérôme-Forget a fait connaître le pourcentage que son gouvernement veut rendre disponible, soit 12.6% pour 6 ans. Ceci inclut même l'équité salariale. Le coût de la vie, qu'on ne connaît évidemment pas 6 ans à l'avance, se situe présentement autour de 2%. Est-ce suffisant pour motiver les troupes, surtout en période d'application des lois 25 et 30 ?

Politiques locales

L'APERSSS a publié un guide, disponible sur demande, pour supporter ses membres dans l'élaboration de politiques locales de gestion devant aborder sur un certain nombre de sujets en lien avec les conditions de travail non décrétées.

Nous avons également convenu une entente avec le MSSS et les associations d'employeurs afin d'inclure dans la trousse d'information des

nouveaux conseils d'administration une mesure à l'effet de confirmer les cadres dans leur poste actuel et de leur accorder un droit acquis temporaire en regard de leurs présentes conditions locales. L'entente prévoit également que les nouveaux établissements fusionnés ont environ un an pour procéder à la mise à niveau des politiques de gestion locale, avec consultation des cadres et de leur association.

Une entente semblable a été conclue au sujet de la politique de dotation pour les nouveaux postes de même qu'un guide de bonnes pratiques en matière de stabilité d'emploi des cadres.

Révision systémique des fonctions types

Le comité systémique, dirigé par le MSSS, a étudié 1) les fonctions types incluses dans la famille des services techniques des centres hospitaliers, 2) les services diagnostiques hospitaliers et 3) les fonctions cliniques des centres jeunesse. Seules les fonctions en centres jeunesse ont présenté une certaine controverse eu égard aux classes salariales de départ.

Même si pour des fonctions, les travaux sont terminés, il demeure que les résultats ne seront appliqués qu'au moment où les résultats de l'équité salariale seront connus et mis en place : tel en a décidé le Conseil du trésor. Cette position du pouvoir financier gouvernemental a été appliquée dès le début pour les fonctions types des cadres infirmiers des hôpitaux et des cadres en CLSC. Nous avons fait des représentations dans ces deux cas précis pour obtenir la fin d'un moratoire de plus de deux ans et une réponse positive est attendue sous peu.

Décret et l'article 24

Faute de faire des gains rapides au plan de l'application des nouvelles fonctions types, nous avons fait en sorte que par cet article le cadre puisse atteindre le minimum décent de 10% de plus que le salaire de ses employés par le biais de sa profession d'origine.

Le MSSS refuse pour le moment d'amender le décret pour clarifier l'article 24 mais les partenaires associatifs, cadres et établissements, ont convenu avec ce dernier de publier une interprétation plus libérale, quoique d'application restreinte, des règles prévues au décret. Ainsi l'écart de 10% pourra s'appliquer d'abord et avant tout pour le titre d'emploi *d'assistante infirmière-chef bachelière également appelé infirmière bachelière assistante du supérieur immédiat*.

Nous veillerons aussi à l'utiliser pour d'autres professions, comme celui de *psycho-éducateur* à chaque fois qu'un cadre supervisera un professionnel ayant une prime de responsabilité.

Retraite progressive

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, ce concept qui fait partie des conditions de travail des syndiqués et des cadres est très difficile d'application chez ces derniers. Il est en effet plus rare d'obtenir une affectation à temps partiel; de là le danger de forcer la note en accomplissant cinq jours de travail en quatre jours, mais avec une rémunération de quatre jours !

Il faudra attendre une plus grande ouverture des organisations au concept de coaching et de mentorat.

Interprétations

Les conseillers de l'Associations sont régulièrement sollicités pour donner des avis et des interprétations sur les dispositions du décret des cadres pour fins d'application stratégique. Des interprétations ont aussi été publiées dans le bulletin l'Info-Cadres sur les sujets suivants :

- L'indemnité de disponibilité;
- Le temps supplémentaire;
- Le cumul de postes;
- La probation;
- Le boni au rendement;
- L'écart de salaire avec l'échelle syndicale (art. 24);

En terminant, je remercie les membres du comité ainsi que le personnel de l'Association pour leur collaboration assidue à la réalisation de tous ces travaux

Ghislain Cliche

Secrétaire du Comité des conditions de travail

LE REGROUPEMENT DES RETRAITÉ(E)S

Les retraités actifs !

Un vieil adage veut qu'on ne soit jamais si bien servi que par soi-même. Les cadres retraités l'ont compris et se sont donné un Comité de coordination des cadres retraité(e)s pour s'occuper de leurs affaires.

Au cours de 2003-2004 nous n'avons pas chômé. Il a d'abord fallu rebâtir notre groupe suite au retrait de plusieurs membres. Jacques Bouchard, Jean-Pierre Matton, Pierre Gadoury et, tout récemment, Marie-Paul Mastoumeq se sont joints à Nicole Théoret et à moi pour continuer le travail de défense de nos intérêts.

Madame Théoret, au Comité consultatif sur nos régimes d'assurance, par ses interventions, a obtenu un élargissement de notre couverture des services de consultations d'aide personnelle aux entrevues avec des travailleuses et travailleurs sociaux. Jean-Pierre nous a représentés auprès de l'Alliance des Associations de Retraités du Québec dans l'épineux dossier de l'indexation (ou de la désindexation) de nos pensions. Jacques Bouchard, avec Michel Legros, Denis Joly (responsable de nos dossiers à la permanence de l'APERSSS) et Pierre Gadoury, ont piloté le dossier de «la vie professionnelle après la retraite», un programme qui sera lancé lors du colloque de cette année. Monsieur Gadoury nous représentera aussi au Comité des communications de l'APERSSS.

Et moi dans tout ça? Et bien j'ai coordonné et j'ajoute un gros merci à Marie Pinard pour son support et son efficacité constante.

Paul Costopoulos

Coordonnateur du comité des retraité(e)s

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Le comité des communications, sous la responsabilité de Johanne Béland (Hôpital Maisonneuve-Rosemont) est composé de Pierre Gadoury, retraité, et Michel Legros, directeur exécutif.

Nous terminons notre première année de mandat avec une grande satisfaction et nous espérons impliquer d'autres membres dans ce dossier lors de l'assemblée générale du 1^{er} novembre 2004.

La parution de l'Info-cadres s'est poursuivie cette année et visait principalement à vous transmettre le maximum d'information concernant les grands changements actuels du réseau de la santé et des services sociaux. Notre but est de toujours mieux vous informer, d'aborder des sujets qui vous intéressent et aussi, de vous permettre d'exprimer librement vos opinions. Vos idées et vos expériences sont importantes pour nous.

Nous avons revu la présentation de l'Info-cadres et ainsi un modèle de page titre a été élaboré et reflète mieux notre image associative et celle de ses membres. Dernièrement, nous avons choisi d'aborder un thème pour chacun de nos bulletins. La présence à notre comité d'un représentant du regroupement des retraités permet aussi de toujours garder à l'esprit qu'il faut continuer de s'impliquer si notre souhait est de participer aux grandes orientations actuelles et futures de cette nouvelle étape de notre vie de cadre.

Plusieurs rencontres avec le MSSS ont eu lieu au cours de l'année en lien direct avec l'application du projet de loi 25. Nous vous avons tenu informé de chacune des étapes de ce projet, de l'implication de l'Association pour vous représenter adéquatement en assurant le respect de vos acquis et des décisions ministérielles qui ont été mises de l'avant.

Les communiqués électroniques ainsi que le site Web de l'Association demeurent des modes privilégiés de communication. N'hésitez pas à les utiliser.

Nous remercions les membres du comité pour leur précieuse collaboration et leur souci constant d'améliorer les communications au sein de l'APERSSS.



MEMBRES NOMMÉS PAR LES RÉGIONS:

Bas St-Laurent:

Jocelyn Ross, administrateur;

Saguenay/Lac St-Jean:

Ghislain Cliche, secrétaire aux conditions et relations de travail*;

Québec:

Éric St-Laurent, administrateur;

Mauricie/Centre du Québec:

Gaétane St-Amand, administratrice;

Estrie:

Colette Claing, administratrice;

Montréal-Centre:

Pierre Boulanger, administrateur;

Montréal-Centre :

Jean Belhumeur, 2e vice-président intérimaire*;

Outaouais:

Louis-Michel Bélanger, administrateur;

Abitibi-Témiscamingue:

Éric Villeneuve, administrateur;

Côte-Nord:

Michel Boudreau, administrateur;

Gaspésie/Les Îles:

Gilles Loubert, secrétaire au développement de la gestion*;

Chaudière-Appalaches:

Hélène Barrette, administratrice;

Laval:

Jean-Claude Périard, 1^{er} vice-président*;

Lanaudière:

Daniel Bouillon, administrateur;

Laurentides: Poste vacant;

Montérégie:

Lise Dandurand, administratrice;

Membres nommés par secteur:

Représentante des CJ:

Hélène Tremblay, présidente*;

Représentante des CH:

Suzie Roy, administratrice;

Représentante des CH universitaire :

Sylvie Boudreau, administratrice;

Représentante des CLSC-CHSLD:

Susan Di Rienzo, secrétaire aux affaires financières*;

Représentante des CR :

Louise Hébert, administratrice;

Représentant du regroupement des retraités:

Paul Costopoulos, administrateur;

Responsable des communications :

Johanne Béland, administratrice*;

Directeur exécutif:

Michel Legros*

* membre du comité administratif

Extrait des résultats

Exercice terminé le 31 mars (non vérifié)

Produits	2004	2003
Cotisations des membres	374 956 \$	356 737 \$
Colloque	-----	45 809
Autres	14 995	12 221
	<u>389 951</u>	<u>414 767</u>
Charges		
Charges d'opérations	66 486	110 272
Charges administratives	343 456	315 921
	<u>409 942</u>	<u>426 193</u>
Moins: Remboursement de salaire	17 250	8 169
	<u>392 692</u>	<u>418 024</u>
Excédent des (charges) ou produits avant intérêts	(2 741)	(3 257)
Revenus d'intérêts & placements	3 518	4 573
	<u>777 \$</u>	<u>1 316 \$</u>

Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars (non vérifié)

Charges d'opérations	2004	2003
Conseil provincial	13 649 \$	11 154 \$
Comité administratif	8 239	8 373
Bulletin Info-Cadres	2 700	3 812
Autres comités	5 618	12 073
Repérage des pratiques innovatrices et Carrefour	12 000	26 667
Structures régionales	10 481	5 853
Défense des membres (frais légaux)	-----	460
Assemblée générale	3 938	776
Colloque	145	31 293
Contribution RACAR	4 500	4 500
Contribution CNCQ	3 520	1 720
Représentation	1 696	3 591
	<u>66 486 \$</u>	<u>110 272 \$</u>
Charges administratives		
Rémunérations & charges sociales	298 699 \$	273 575 \$
Loyers et taxes	18 646	16 677
Papeterie, impression, timbres	9 394	8 839
Communications & Internet	5 363	5 794
Frais de bureau & Entretien	1 856	3 978
Recrutement	1 830	3 052
Cotisations & Perfectionnement	1 547	-----
Honoraires professionnels	3 880	1 380
Assurances	597	426
Frais de banque	147	158
Immobilisations acquises à même les produits	1 497	2 042
	<u>343 456 \$</u>	<u>315 921 \$</u>



SANTÉ ET
SERVICES
SOCIAUX

APER SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
3745 ST-JACQUES, BUREAU 216
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4C 1H3

TÉL.: (514) 933-4118

www.aper.qc.ca